



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

annuaire

Question écrite n° 38167

### Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la problématique de la localisation des appels téléphoniques d'urgence imposée par la directive européenne relative au service universel au travers de la recommandation du 23 juillet 2003. La gratuité de la localisation des appels téléphoniques pour les services d'urgences, pompiers notamment, risquait d'être supprimée et le projet de loi relatif « au service public des télécommunications et France Télécom » n'abordait pas ce problème d'ordre financier. Sur l'initiative de plusieurs parlementaires, un amendement a été défendu, mais le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a pris des engagements fermes en proposant de traiter définitivement la question de la gratuité dans le cadre de la transposition du « paquet télécom ». Il a été alors indiqué à la représentation nationale que les conditions générales imposées à tous les opérateurs de téléphonie devraient à l'avenir inclure cette obligation. Il souhaite en conséquence connaître l'état d'avancement de cette transposition et obtenir des éléments d'information sur les dispositions mises en oeuvre par le Gouvernement en faveur de la gratuité pour les services d'urgence.

### Texte de la réponse

Si la connaissance des informations de localisation constitue une avancée considérable pour améliorer la distribution des secours et accroître la qualité du service public, ce nouveau service peut avoir un coût important. Le Gouvernement a choisi de prévoir l'accès gratuit pour les services d'urgence à ces informations de localisation et a introduit une disposition en ce sens dans le projet de loi de transposition des directives du « paquet télécoms » qui vient d'être adopté par le Parlement. L'obligation de fourniture gratuite de l'information de localisation sera applicable à l'ensemble des réseaux dans la mesure où cette information est disponible.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Raison](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38167

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 2004, page 3110

**Réponse publiée le :** 27 juillet 2004, page 5808